

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2013-3-8-2

Séance du vendredi 15 mars 2013

## POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente.
- VU la délibération n° CG-2012-6-8-2 du 5 décembre 2012, relative à la politique des actions éducatives et de la jeunesse, en 2013,
- VU la délibération n° CG-2012-6-1-8 du 6 décembre 2012 fixant le budget primitif du Département pour 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 20 259 € sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 21 ou 221, nature 6574 ou 65737, code programme 26271 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER